

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE CADARACHE

Assemblée générale du 30 juin 2022

Espace du Pays d'Aix

PROCES-VERBAL

Convocation en date du 20 mai 2022.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- 1) Rapport financier
- 2) Rapport Commissaire aux comptes
- 3) Approbation des comptes et affectation du résultat
- 4) Rapport d'activité 2021
- 5) Programme prévisionnel 2022
- 6) Budget prévisionnel 2022
- 7) Etudes
- 8) Questions diverses

Afin de vérifier le quorum, l'appel des membres votants est effectué :

BIANCARELLI-LOPES Aurélie	Excusée	Élus
BIANCHI Patrick	Présent	Syndicats
BOU Jean-Luc	Pouvoir à Mme NOE	Elu
BOURLIN Sébastien	Pouvoir à Mme NOE	Elu
BREMOND Nicolas	Pouvoir à M.REAULT	Elu
BRES Jacques	Pouvoir à Mme NOE	Elu
BROCHIER Janine	Présente	Association
BUCHAUT Romain	Présent	Elu
CALMET Dominique	NOVI Armand, suppléant, présent	Association
DAILCROIX Brigitte	Présente	Pers qualifiée
DE LUZE Laurence	Absente	Elu
DUCARRE Olivier	Pouvoir à M.REAULT	Syndicat
FERRETTI Guillaume	Présent	Pers qualifiée
FIGUIERE Stéphan	Présent	Pers qualifiée
GARCIA Jean-Louis	Présent	Pers qualifiée
GRON Gilles	Absent	Syndicat
HOTTIER Laurent	Pouvoir à Mme NOE	Elu
HUGOU Emmanuel	Présent	Elu
JOUBERT Jean-Pierre	Absent	Pers qualifiée
LOVISOLO Jean-François	Pouvoir à Mme NOE	Elu

LUTTON André	Présent	Syndicat
MAGNAN Marion	Absente	Elu
MAHALI Mohamed	Excusé	Elu
MAILLIAT Alain	Présent	Pers qualifiée
MARCEL Chantal	Présente	Association
MARCELET Michel	Présent	Association
MERCIER Arnaud	Absent, suppléant BUCHAUT Romain	Elu
MERCIER Patrick	Présent	Syndicat
MIOLA Jean-Luc	Pouvoir à M.REAULT	Elu
MOATI Karine	Absente	Elu
MORIN Michel	Présent	Pers qualifiée
NATTA Jacques	Absent	Elu
NOE Maïté	Présente	Elu
PINATEL Frédéric	Présent	Syndicat
QUERE Gilles	Présent	Elu
RADAKOVITCH Olivier	Pouvoir à M. WELLHOFF	Association
REAULT Didier	Présent	Elu
REBOLLO Marc	Présent	Syndicat
RIBAUD Christian	Présent	Association
ROGIER Gilles	Absent	Elu
SEBBAN-ROZOT Corinne	Absente	Pers qualifiée
WELLHOFF Maurice	Présent	Association
WIROTH Pierre	Présent	Pers qualifiée

Il y a 33 membres présents ou représentés. Le quorum, qui est de 22, est atteint.

Autres personnes présentes :

- AIRAUDO Romain, CD13
- ANDRE Sylvie, ITER France
- BERGER Jacqueline, chargée de communication CLI
- BERLINGUEZ Sylvie, Commissaire aux comptes
- GONELLA Jean, suppléant association
- HANNECART Etienne, suppléant association
- Pierre JUAN, ASN
- Bastien LAURAS, ASN
- LAUGIER Patrick, directeur de la CLI
- LINDSAY Jean-Marc, CD 13
- MEISSAT Stéphane, Métropole Aix-Marseille-Provence
- SALLES Angélique, CD 84
- UZAN Yohann, ASN

Présentation du Président

M. Réault rappelle qu'il a demandé aux membres du Bureau et du Conseil d'administration de se concentrer sur la mission principale de la CLI, à savoir l'information du public, et est convaincu qu'ils sont pleinement mobilisés.

Les différentes instances ont été animées depuis un an, et c'est de cela et de la feuille de route présentée que naît la richesse d'une association.

1 – Rapport financier 2021 (Mme Marcel, trésorière)

Voir le document joint à ce procès-verbal.

Le budget a été exécuté à 95%, ce qui est satisfaisant. Les collectivités territoriales ont contribué de manière tout à fait correcte, à de rares exceptions comme le Département du Var. Le Président propose de sensibiliser sur le sujet de la CLI les conseillers départementaux concernés, voire le Président de ce Département.

Selon M. Buchaut, il faut prendre contact avec les communes de Corbières en Provence, Beaumont de Pertuis et Sainte-Tulle dont les représentants ont longtemps participé aux réunions de la CLI.

Mme Marcel précise que ces communes ont été relancées au bon moment par la CLI : il n'y a pas eu d'oubli de notre part.

M. Réault rappelle que l'année 2021 a été compliquée pour les communes, les petites surtout, du fait de la crise sanitaire, qui les a forcées à faire des économies, et du renouvellement des équipes municipales en 2020.

M. Marcellet rappelle que la loi pose le principe de « la contribution au fonctionnement de la CLI » pour les communes du PPI.

Mme Dailcroix indique que l'on est passé depuis quelques années à un régime de subvention, d'où l'absence d'obligation pour les communes. Il serait bon d'alerter les nouveaux parlementaires à ce sujet.

Mme NOE précise que l'on peut revenir à un système de contribution si les communes votent sur la base d'une convention d'objectifs.

Pour ce qui est de la prestation de Madame la commissaire aux comptes, au titre de la comptabilité analytique, il s'agit d'une charge constatée d'avance en 2021, la facture devant être mise au paiement dès réception d'un compte rendu de l'intervention.

Au titre des conclusions, Mme Marcel constate que comme les années précédentes, il faut déplorer que la disposition de l'article L125-31 du code de l'environnement prévoyant que les CLI associatives peuvent recevoir une partie du produit de la taxe sur les Installations nucléaires de base ne soit toujours pas mise en œuvre, malgré les démarches entreprises par l'ANCCLI auprès des pouvoirs publics. Ce blocage devient de plus en plus préjudiciable compte tenu des restrictions budgétaires qui touchent toutes les collectivités.

Une question est posée sur le montant des dettes au 31/12/2021, qui paraît élevé, à savoir 74 901 €. Ce montant est comparable ou inférieur aux années précédentes (pour rappel : 105 074 € au 31/12/2020).

Par ailleurs, l'accent est mis sur le fait que Cadarache couvre un bassin d'emploi de près de 10 000 salariés, ce qui permet de relativiser le discours selon lequel « la CLI est riche », en sachant également qu'elle intervient sur trois sites.

Pour ce qui est de la subvention du Département des Bouches-du-Rhône au titre de 2022, M. Réault rappelle que le versement de celle-ci est conditionné à la signature de la convention tripartite CLI/ASN/CD13, qui est en bonne voie.

L'excédent est de 9.333 €.

Décision : Le rapport financier est adopté à l'unanimité moins une abstention (M. Ribaud).

2 – Rapport de Madame la Commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2021

Voir le document joint à ce procès-verbal.

Mme Berlinguez rappelle qu'il s'agit d'un rapport normatif dont le contenu est fixé par la loi : il s'agit de l'audit des comptes annuels de la CLI de Cadarache, qui est fait dans le respect des règles d'indépendance.

L'objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

La Commissaire aux comptes n'a pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations qui ont été données dans le rapport financier établi par le Bureau et dans les autres documents adressés à l'occasion de cette Assemblée générale.

En conséquence, « nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association CLI de Cadarache à la fin de cet exercice » (Rapport, page 1 sur 4, Opinion).

Mme Berlinguez revient sur la mission menée suite aux difficultés constatées dans la communication des comptes aux organismes financeurs. Un besoin d'amélioration quant au contrôle interne est apparu, qui passe par la comptabilité.

C'est une intervention qui a été réalisée dans le cadre d'un *service autre que la certification des comptes* (SACC). M. Marcelet (ancien trésorier) a été rencontré en vue de définir les besoins. Des rencontres ont également eu lieu dans les bureaux de la CLI en présence du secrétariat et du cabinet d'expert-comptable, de sorte à définir des méthodes en vue de la mise en place d'une comptabilité analytique, des méthodes d'accès plus direct à la comptabilité de la CLI par l'informatique, également des méthodes d'organisation (préparation différente des documents).

L'idée est de faciliter la relation aux financeurs, l'établissement des documents prévisionnels, des comptes d'exploitation à transmettre dans le cadre des subventions obtenues.

Cette étude a été prévue par le budget de la CLI, faisant l'objet d'une participation de l'ASN et du CD13. Elle a fait l'objet d'une provision au titre d'étude subventionnée rattachée à l'exercice 2021.

A été convenue la transmission à la CLI d'un rapport écrit sur ces travaux.

3 – Affectation du résultat

Elle est décidée par l'organe délibérant de l'association.

Le résultat de l'exercice 2021, à savoir 9 333 €, est affecté au fonds associatif de la CLI, la situation nette étant désormais de 64 046 €.

Décision : Cette affectation est votée à l'unanimité par l'Assemblée générale.

4 – Rapport d'activité 2021

Voir ce document, joint à ce procès-verbal.

Présentation par Mme NOE, vice-présidente.

Mme Noé rappelle que la CLI de Cadarache est chargée d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et sur l'environnement.

Le programme prévisionnel avait été adopté par l'Assemblée générale du 28 mai 2021.

Mme Noé rappelle les contraintes liées à la crise sanitaire, notamment l'organisation des réunions en distanciel.

L'information a été largement diffusée sur les réseaux sociaux.

Le projet OPAL a avancé et va permettre de rencontrer les acteurs des sept communes du PPI afin de les sensibiliser sur le post accidentel.

Est mentionnée la réception de l'audit RESECUM, qui a été suivi de la mise en place d'un Groupe de travail post-audit animé par M. Rebollo, et dont sont attendues des propositions.

La CET CEA, présidée par Jean-Louis Garcia, a assuré le suivi des installations, analysé les rapports de consultation publique.

La CET ITER a été présidée à titre provisoire par M. Michaille.

Les réunions publiques CEA et ITER se sont déroulées en visio conférence.

La refonte du site Internet a été engagée, ainsi que la réalisation de newsletters pour que le public dispose d'une information en temps réel.

Les conférences de l'ANCCLI : participation à des groupes de travail permanents par quatre membres, ce qui permet d'apporter des informations en retour à la CLI.

Décision : Le rapport d'activité 2021 est adopté à l'unanimité.

5 – Programme prévisionnel 2022 (Mme Noé)

Voir ce document.

Continuation des actions d'information du public.

L'accent est mis sur :

- La réalisation de deux Clic Info plus un Clic spécial BD
- Les trois réunions publiques

Les actions non réalisées seront reportées en 2023.

Deuxième semestre : démarrage de l'outil Clic Cart'O et des rencontres avec les communes, qui ne connaissent pas le volet post-accidentel, d'où la nécessité de les sensibiliser sur ce sujet.

M. Laugier rappelle l'ambition de ce programme, qui s'inscrit à trois niveaux :

- Pérenniser les actions traditionnelles de la CLI : CLIC Info, les réunions publiques, ..., en tenant compte des points forts et des faiblesses
- Mettre en œuvre des actions déjà initiées, telle que l'outil Clic Cart'O
- Proposer de nouvelles actions, qui ne démarreront pas forcément en 2022, telle qu'une animation dans des collèges (avec le soutien du service des Actions Educatives du Département), ou un partenariat avec une école d'ingénieurs aixoise animant une filière Gestion des risques

Mme Dailcroix rappelle qu'il y a des activités récurrentes dans ce programme, et d'autres nouvelles, et qu'il faut établir des priorités car les bénévoles sont déjà très impliqués.

M. Réault précise qu'il faudrait qu'il y ait un compte-rendu succinct fait en Conseil d'administration par chaque commission pour que chacun ait connaissance du travail fait, des réflexions, des avis des membres.

Une question est posée quant aux pastilles d'iode : la CLI peut-elle intervenir lorsque les stocks sont épuisés ?

Les campagnes de distribution sont organisées par l'exploitant avec l'aide des pouvoirs publics, ce n'est donc pas une compétence de la CLI, qui peut simplement rappeler la procédure dans le cadre d'une campagne de sensibilisation. Les particuliers doivent retourner les pastilles périmées à leur pharmacie pour remplacement.

M. Pinatel pense qu'il ne faut pas corréler la question des pastilles d'iode avec le contexte de guerre en Ukraine, et il ne faut pas affoler le public. Pour ce qui est de la réunion publique Gammaster, il faut s'appuyer sur des institutions et sur un thème qui va intéresser les gens.

Autre question : les transports en commun, qui devraient être développés pour couvrir le site de Cadarache, car les routes n'ont pas été réalisées pour le trafic généré par celui-ci. M. Réault répond que ce n'est pas une compétence de la CLI.

M. Ribaud souhaite que la CLI prenne position sur le rapport CLAESSENS, qui pose des questions d'ordre humain et environnemental notamment. M. Ferretti précise qu'il connaît bien M. CLAESSENS, ancien directeur de la communication d'ITER, qui se dit prêt à apporter son analyse à la CLI. M. Réault propose que la CET ITER s'empare de cette question et fasse un rapport en vue d'une communication au niveau de l'ensemble de la CLI.

M. Mailliat indique que sur la question des études, chaque Commission (CET) doit être à même de diligenter ses propres expertises, même s'il peut y avoir des enjeux transversaux. Inutile donc de créer un groupe spécifique, une « CET Etudes ».

M. Garcia, chargé de coordonner l'étude en cours, précise que les conditions climatiques actuelles ne permettent pas d'avancer quant aux prélèvements des eaux de l'Abéou. Clairement, cette étude relève de la CET CEA. Un groupe de réflexion a été mis en place qui réfléchit également sur les transferts atmosphériques, car il est intéressant aujourd'hui de faire un « point zéro » avant qu'ITER ne soit en fonctionnement.

M. Réault demande aux présidents des deux CET de mutualiser leurs forces en ce sens.

Mme Brochier constate la pauvreté des articles de la presse locale sur le nucléaire et suggère que la CLI propose aux journalistes un temps de sensibilisation.

Par ailleurs, il est fait allusion à un autre rapport, le rapport Technologia, qui parlerait de « management toxique ». M. Pinatel pense que la CLI doit s'en préoccuper.

M. Gonella précise que relever les erreurs d'un journal est complexe, et exige des compétences avérées et une bonne documentation.

Décision : Le programme prévisionnel 2022 est adopté à l'unanimité avec une correction : la suppression de la proposition de création d'un groupe de travail Etudes en page 1, Préambule.

6 – Budget prévisionnel 2022

M. Laugier indique que ce budget est largement supérieur au 2021 du fait de sa présence à plein temps au sein de la CLI, mais également du fait du développement de nouvelles actions.

Les études seront financées sur des fonds dédiés.

Une nouvelle ressource est constituée par une subvention de l'ANCCLI d'un montant de 25.000 euros, consécutive à un appel à projets auquel la CLI a répondu fin 2021. Elle permettra la prise en charge de la refonte du site Internet, ainsi que le développement d'une action auprès des élus des 7 communes du PPI.

À la suite de la remarque de Mme Marcel selon laquelle elle n'avait pas été associée à la préparation de ce budget prévisionnel, M. Réault répond qu'à l'avenir chacun devra assumer ses responsabilités.

Décision : Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité moins deux abstentions.

7 – Point sur la trésorerie (Mme Marcel, trésorière)

Ensemble des comptes au 28 juin : 79 532,02 euros, avant versement des subventions ASN (60 000 €) et CD13 (145 000 €).

8 – Accord de l'Assemblée générale relatif à l'étude sur les eaux souterraines de l'Abéou

Décision : L'Assemblée générale vote à l'unanimité la réalisation de cette étude.

M. Garcia indique, pour ce qui concerne l'idée d'une étude sur les transferts atmosphériques, que le recrutement d'un stagiaire permettrait de « dégrossir » cette question.

M. Gonella rappelle qu'AtmoSud dispose d'une grande compétence sur le sujet et d'énormes modèles sur toute la France.

Question diverse :

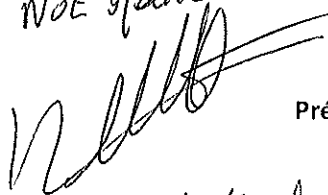
- Commission d'Information (secret Défense) : il est précisé que cette commission est présidée par le Maire de Saint-Paul lez Durance, qui va se rapprocher de la Préfecture pour en connaître le planning à venir.

L'ordre du jour de l'assemblée générale est épuisé.

Fait à Aix-en-Provence le 30 août 2022

Marie-Thérèse NOÉ
Vice-Présidente
CLI de CADARACHE

Noé Maite



Vice-Présidente de la

Didier REAULT

Président de la
CLI DE CADARACHE
(Commission Locale d'Information)
8 rue du Château de l'Horloge
13090 AIX-EN-PROVENCE
Tél. 04 42 12 40 04
Fax 04 42 38 02 87

RAPPEL DES DECISIONS :

Le rapport financier 2021 est adopté.

L'affectation du résultat au report à nouveau est adoptée.

Le rapport d'activité 2021 est adopté.

Le programme prévisionnel 2022 est adopté avec une correction : suppression de la proposition de création d'un groupe de travail Etudes en page 1, Préambule.

Le budget prévisionnel 2022 est adopté.

La réalisation de l'étude sur les eaux souterraines de l'Abéou est adoptée.

Pièces jointes :

- Bilan 2021
- Rapport de la Commissaire aux comptes
- Rapport d'activité 2021
- Prévisionnel d'activité 2022
- Budget prévisionnel 2022